



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 34869

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dysfonctionnements dans les caisses d'allocations familiales et leurs conséquences souvent dramatiques pour de nombreuses familles en situation précaire. En effet, l'été 1999 a été marqué par un accroissement considérable des retards de paiement des allocations et de la durée d'attente aux guichets qui, même s'il n'a fait qu'aggraver une situation déjà jugée catastrophique par les syndicats, s'avère être fort pénalisant pour les nombreuses familles placées dans une position d'attente sociale et pour lesquelles le versement des prestations est vital. Au début du mois d'août, environ 15 000 personnes en Ile-de-France n'ont ainsi pu recevoir à la date prévue leur allocation logement, d'interminables files d'attente se sont formées aux guichets et des dizaines de milliers de courriers se sont retrouvés en attente de traitement. Face à cette situation très préoccupante, il semble indispensable que les caisses d'allocations familiales puissent très rapidement bénéficier des moyens budgétaires nécessaires au bon exercice de leur mission et qu'elles embauchent dans les plus brefs délais des personnels en nombre suffisant pour faire face à la forte augmentation du nombre d'allocataires et à la complexité des dossiers. D'autres mesures pourraient être prises afin d'améliorer le système. Il serait ainsi souhaitable de permettre le paiement des allocataires aux guichets après examen immédiat des dossiers, de prendre des dispositions avec les bailleurs pour que les bénéficiaires d'aides au logement perçues avec retard ne soient pas pénalisés et de négocier avec les banques et la Poste pour que les allocataires n'aient en aucun cas à payer des agios dus à ces retards. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en urgence pour remédier dans les plus brefs délais à une situation devenue alarmante.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité a tout à fait conscience des perturbations qu'ont provoquées les difficultés de fonctionnement de certaines caisses d'allocations familiales dans le service rendu aux allocataires et notamment pour les plus démunis d'entre eux. Une mission de l'inspection générale des affaires sociales a donc été chargée d'étudier les causes des problèmes actuels et de déterminer les moyens les plus adéquats pour y remédier. Sans attendre le résultat de l'enquête, pour faire face aux difficultés qu'elles rencontraient, les caisses d'allocations familiales ont bénéficié d'un renfort de 900 emplois supplémentaires, une partie de ces emplois s'imputent sur ceux qui ont vocation à être créés dans le cadre du passage aux 35 heures. Dans la plupart des départements, ces difficultés sont aujourd'hui réglées.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34869

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5456

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4541